

**AVENANT A LA
CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRÉCAIRE DU LOGEMENT
Situé 227 Rue de la République
74210 FAVERGES-SEYTHENEX**

Le présent Avenant modifie la convention d'occupation à titre précaire signée le 27/06/2024

ENTRE

La Ville de Faverges-Seythenex représentée par son Maire, Jacques DALEX, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n° Del.2020-V-97 en date du 10 juillet 2020 et autorisé par décision n° 2024-25 du 27 juin 2024

D'une part,

ET

L'association FOL74 Située 3, avenue de la Plaine 74000 ANNECY représenté par Monsieur Patrick KOLB

D'autre part,

Il est convenu comme suit :

ARTICLE 1er :

A compter du 16 Août 2024 jusqu'au 02 septembre 2024 inclus, le personnel logeant sera autorisé à occuper l'appartement voisin n°4, situé à la même adresse.

ARTICLE 2 :

Cette attribution est consentie moyennant une redevance forfaitaire de 100€

Cet avenant reprend les mêmes conditions que celles des **ARTICLES 4, 5 et 6** de la convention du 27 juin 2024

Fait à Faverges-Seythenex

Le 14 août 2024

*parapher toutes les pages et faire précéder des mentions « lu et approuvé

LE PRENEUR
Association FOL 74

LE BAILLEUR
Jacques DALEX



*pour le maire empêché
Martine BRASSOUD
= adjointe
M. M...*